

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

**Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS
ABABA**

**CONSEIL EXECUTIF
DOUZIEME SESSION ORDINAIRE
25 – 29 Janvier 2008
Addis-Abeba (ETHIOPIE)**

EX.CL/386 (XII) Rev.1

**RAPPORT DE LA CONFERENCE DES MINISTRES
DE L'EDUCATION DE L'UNION AFRICAINE
(COMEDAF III)**

6 -10 août 2007, Johannesburg (Afrique du Sud)

INTRODUCTION

La Conférence des ministres de l'éducation de l'Union africaine a tenu sa troisième session ordinaire (COMEDAF III) à Johannesburg en Afrique du Sud les 9 et 10 août 2007. Cette session a été précédée d'une réunion des experts de haut niveau représentant les Etats. Il s'agissait là de la première réunion de la COMEDAF depuis le lancement, en septembre 2006 à Maputo, du Plan d'action de la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique. Une exposition de matériels didactiques et d'équipement éducatif de la science et de la technologie a également été organisée. Au total, quarante-deux (42) Etats membres de l'Union africaine ont pris part à cette réunion. Y ont également participé trois (3) CER, des institutions spécialisées de l'Union africaine et un certain nombre d'organisations internationales.

La réunion a élu le Bureau ci-après :

Président	-	Afrique du Sud
Premier vice-président	-	République du Congo
Deuxième vice-président	-	Soudan
Troisième vice-président	-	Gambie
Rapporteur	-	Jamahiriya Arabe Libyenne

QUESTIONS EXAMINEES

Les ministres ont discuté des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action, avec un accent particulier sur l'enseignement supérieur, la formation technique et professionnelle et la formation des enseignants. Les ministres ont également examiné un mécanisme de mise en œuvre et de suivi pour la deuxième Décennie de l'éducation.

RESULTATS DE LA REUNION

Les résultats de la réunion ont été matérialisés à travers l'adoption des documents ci-après :

- i. Stratégie pour l'harmonisation des programmes d'enseignement supérieur en Afrique ;
- ii. Stratégie pour la mise en place d'un mécanisme d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur en Afrique ;
- iii. Stratégie pour l'enseignement technique et professionnel avec un accent particulier sur les pays en situations post-conflits ;
- iv. Cadre d'orientation sur l'accès à l'enseignement secondaire pour les réfugiés et les personnes déplacées ;

- v. Décision en vue de permettre à l'ADEA et à la Commission de poursuivre le fusionnement des Bureaux ministériels de la COMEDAF et de l'ADEA ; et de demander à l'ADEA d'inviter les Etats membres de la région d'Afrique du Nord à devenir membres ;
- vi. Stratégie pour la collaboration, le suivi et le rapport de mise en œuvre du Plan d'action ;
- vii. Mécanisme en vue d'établir des partenariats stratégiques dans le souci de parvenir à une meilleure harmonisation et coordination des programmes du secteur de l'éducation en Afrique ;
- viii. Dans le but d'assurer le suivi des engagements pris par les principaux acteurs dans le cadre du Plan d'action pour la deuxième Décennie de l'Education pour l'Afrique, la Conférence a entériné un mécanisme d'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action qui attribue des rôles spécifiques aux Etats membres et aux CER.

DOCUMENTS JOINTS EN ANNEXE

Les documents suivants sont joints en annexe au rapport de la COMEDAF III :

1. Rapport de la réunion des Ministres.
2. Communiqué

RAPPORT DE LA TROISIEME SESSION ORDINAIRE
DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DE
L'EDUCATION DE L'UA (COMMEDAF III)

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS
ABABA**

**TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA
CONFÉRENCE DES MINISTRES DE
L'ÉDUCATION DE L'UNION AFRICAINE (COMEDAF III)
6-10 AOUT 2007
JOHANNESBURG (AFRIQUE DU SUD)**

AU/MIN/EDUC/RPT (III)

**RAPPORT
DE LA REUNION MINISTERIELLE**

RAPPORT DE LA REUNION MINISTERIELLE

INTRODUCTION

1. La troisième session ordinaire de la Conférence des ministres de l'Education de l'Union africaine (COMEDAF III) s'est tenue les 9 et 10 août 2007, à Johannesburg (Afrique du Sud). Les Ministres ont débattu de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action, en mettant un accent particulier sur l'enseignement supérieur, l'enseignement technique et professionnel et le perfectionnement des enseignants. Les délibérations des Ministres ont également porté sur le mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la deuxième Décennie de l'Education. Une exposition de manuels et d'équipements scolaires pour l'enseignement de la science et de la technologie a été organisée en marge de la Conférence.

PARTICIPATION

2. Les Ministres des pays suivants étaient présents :

Algérie, Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Egypte, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Equatoriale, Lesotho, Libye, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo, Sao Tomé et Princes, Seychelles, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Zambie et Zimbabwe.

3. Les pays suivants ont été représentés par de hauts fonctionnaires :

Botswana, Burundi, Côte d'Ivoire, Kenya, Madagascar, Mauritanie, Niger, République Arabe Saharaouie Démocratique, Rwanda, Togo et Tunisie.

4. Etaient aussi présents les CER, les Institutions spécialisées de l'UA, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales suivantes :

Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (UNESCO-IIRCA), Banque africaine de Développement (BAD), Association pour le développement de l'Education en Afrique (ADEA), Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), Centre internationale pour l'éducation des Filles et des Femmes en Afrique (CIEFFA), Institut panafricain de l'Education pour le développement (IPED), Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), Programme alimentaire mondial (PAM), Association des Universités africaines (AUA), Organisation internationale pour la Migration (OIM), Académie africaine des Langues (ACALAN), COMMONWEALTH, Réseau africain pour la Campagne en éducation pour tous (ANCEFA) et Association panafricaine d'alphabétisation et d'éducation des adultes (PAALAE).

Point 1 de l'ordre du jour : SEANCE D'OUVERTURE

5. Une chorale scolaire sud-africaine a égayé les participants avec ses prestations et a chanté l'hymne de l'Union africaine suivi de l'hymne national de l'Afrique du Sud.

6. La directrice des cérémonies, Dr. Njenga, a demandé à la Conférence d'observer une minute de silence à la mémoire de l'honorable feu Mamadou Lamine TRAORE, ex-ministre de l'éducation du Mali dont les contributions au secteur sont inestimables. Le ministre TRAORE s'est éteint en juillet 2007. Elle a alors invité les personnes ci-après à prononcer leurs allocutions d'ouverture : Prof. Nagia Essayed ; S.E. Dr. Musa Bin Jaafar Hassan ; S.E. Dr Boubekour Benbouzid ; S.E. Mme Naledi Pandor.

a) Mot de bienvenue de S.E. le Prof. Nagia Essayed, Commissaire en charge du Département des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie (RHST)

7. Dans son allocution d'ouverture, la Commissaire de l'Union africaine en charge des Ressources humaines, de la science et de la technologie, Prof. Nagia Essayed, a souligné les éléments suivants :

- Le succès du Bureau sortant, présidé par l'Algérie, sous le mandat duquel l'évaluation de la première Décennie de l'éducation a été effectuée et le Plan d'action de la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique a été lancé.
- la Participation accrue de toutes les parties prenantes qu'elle a saluée tout en souhaitant une plus grande participation des CER à la formulation, avec le Bureau, de mécanismes de mise en œuvre et de suivi bien intégrés.
- Les rôles des partenaires tels que l'Organisation des Nations Unies pour la science, la technologie et

la culture (UNESCO), l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) et l'Association des Universités africaines (AUA) dans le processus de mise en œuvre du Plan d'action et des initiatives prises pour renforcer les relations entre certains partenaires et la Commission à travers la signature de protocoles d'accord.

- La Commission, le NEPAD, et l'ADEA, avec l'assistance de la Banque africaine de développement (BAD), sont engagés dans le processus de création du Fonds spécial pour l'éducation, la science et à la technologie, en application d'une décision prise par les Chefs d'Etat et de gouvernements de l'Union africaine en 2007 qui demande que des ressources financières soient mobilisées pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action.
- La conviction de la Commission que l'Afrique du Sud, en sa qualité de président de la COMEDAF III et soutenue par tous les nouveaux membres du Bureau, fera avancer l'agenda du développement de l'éducation à travers la mise en œuvre de la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique.

b) Allocution de l'Ambassadeur, S.E. Dr. Musa Bin Jaafar Hassan, Président de la Conférence générale de l'UNESCO

8. Dans son allocution, le Président de la Conférence générale de l'UNESCO, l'Ambassadeur Dr. Musa Bin Jaafar Hassan a remercié le Président Thabo MBEKI, pour sa contribution au développement du continent, ainsi que le Gouvernement de l'Afrique du Sud et l'Union africaine pour avoir invité l'UNESCO à prendre part à la COMEDAF III. Il a rappelé toute l'histoire qui a marqué l'Afrique du Sud notamment son combat pour la libération du joug de l'Apartheid et le rôle remarquable de personnalités telles que Nelson Mandela et Mgr Desmond TUTU.

9. S.E. Dr. M. B. Jaafar Hassan a mis l'accent sur l'opportunité qu'offre la Conférence de tirer profit de la créativité intellectuelle et culturelle de la société africaine. Il a appelé les délégués à partager la conviction selon laquelle les racines de l'éducation et de la culture peuvent éliminer les barrières artificielles entre les êtres humains et que l'éducation d'aujourd'hui définit la société de demain. Sans éducation, les liens sociaux s'affaiblissent, empêchant ainsi les sociétés de faire face aux défis du futur et à construire un monde plus juste et équitable. Par exemple, les jeunes filles et les femmes bien éduquées peuvent jouer efficacement leur rôle dans la construction de la Patrie. Les filles et les enfants issus des zones rurales et éloignées, y compris les enfants nomades, méritent une attention particulière, dans le nouveau contexte de la lutte contre le VIH/sida.

10. L'UNESCO porte un grand intérêt à la coopération avec l'Union africaine. C'est ainsi qu'il a rappelé que parmi les objectifs définis au Forum Mondial de Dakar sur l'éducation, priorité a été donnée à la lutte contre l'analphabétisme, à l'universalité de l'éducation primaire et surtout à la lutte contre le VIH/sida.

11. S.E. Dr. M.B. Jaafar Hassan a saisi l'opportunité qui lui est offerte pour rendre hommage aux pays africains dont les efforts déployés pour la réalisation des objectifs de l'EPT méritent d'être reconnus. Ces efforts ont nécessité une coopération des organisations et donateurs suite à l'appel de l'UNESCO, et c'est dans ce cadre que le Sultanat d'Oman s'est engagé à y contribuer.

12. En conclusion, il a remercié les comités nationaux et les représentants permanents auprès de l'UNESCO et a, par ailleurs, félicité le comité d'organisation de la Conférence.

c) Allocution de S.E. Dr. Boubekour Benbouzid, Ministre de l'Education de la République Algérienne Démocratique et Populaire

13. Dans son intervention, S.E. Dr. Boubekour Benbouzid, Ministre de l'Education nationale de la République Algérienne Démocratique et Populaire et Président sortant de la COMEDAF II, a remercié les délégués d'avoir bien voulu répondre à l'invitation à participer à la COMEDAF III. Faisant le bilan de la COMEDAF II, il a fait remarquer qu'un long chemin a été parcouru depuis la session ordinaire de la COMEDAF II à Alger, en avril 2005. A ce titre on peut citer, entre autres i) l'évaluation de la première décennie de l'éducation, ii) l'élaboration du projet de Plan d'action de la deuxième Décennie et du programme d'activités de sa première biennale, iii) le lancement de la deuxième Décennie de l'éducation. Il est certain que nous avons fait d'énormes progrès mais également des échecs sont à considérer. Toutefois, il importe de se demander si les résultats atteints sont à la hauteur des attentes. Il est nécessaire d'évaluer la pertinence des résultats, le respect des échéances et des calendriers pour prendre les actions correctives appropriées.

14. Dr. Boubekour Benbouzid, président sortant de la COMEDAF II, a exhorté les nouveaux membres du Bureau à travailler avec dévouement.

d) Allocution de S.E. M^{me} Naledi Pandor, Ministre de l'Education de la République d'Afrique du Sud

15. Madame Naledi Pandor, Ministre de l'Education de la République d'Afrique du Sud a rendu hommage aux femmes au cours des présentes assises, en ce jour du 9 août qui marque la commémoration de la Journée de la femme en Afrique du Sud. Dans son allocution d'ouverture, elle a mis un accent particulier sur les points suivants :

- L'impérieuse nécessité d'ouvrir à tous l'accès à une éducation de qualité, condition sine qua non et socle de la démocratie et du développement durable des pays africains.
- La nécessaire expansion de l'éducation secondaire et tertiaire ainsi que la promotion de la recherche scientifique et du développement intellectuel.

- La question de savoir si les réunions biennales de la COMEDAF suffisent pour permettre au continent de mener à bien ses programmes d'éducation, dans un contexte où l'objectif de l'Education pour Tous et les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), entre autres, restent à atteindre.
- Le constat préoccupant que certains pays africains ne parviennent pas à réaliser leurs objectifs en raison de l'absence d'une approche proactive pour les uns, et le manque de ressources financières pour les autres.
- Les partenaires et les donateurs devraient jouer un rôle plus important, au delà des ressources financières qu'ils fournissent, et apporter une assistance technique aux départements de l'éducation. A cet égard, La COMEDAF devra assurer un suivi proactif des engagements pris en faveur de l'appui au secteur de l'éducation.
- Des conférences annuelles sur l'éducation doivent être organisées au niveau régional afin de faciliter la compilation de rapports régionaux sur la Décennie. Cela peut se faire à travers des consultations régionales en vue d'assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation des programmes d'éducation et favoriser l'échange d'expériences, la coopération et l'assistance aux pays qui rencontrent des difficultés.

Point 2 de l'ordre du jour : VISITE DE L'EXPOSITION DE MATERIELS ET EQUIPEMENT PEDAGOGIQUES POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

16. Les délégations ont visité l'exposition organisée en marge de la COMEDAF III. Elles ont été accueillies à cette exposition par la Vice-Ministre de l'éducation de la République d'Afrique du Sud. Un représentant des Associations des éditeurs africains a fait un bref exposé au cours duquel il a lancé un appel pour l'élaboration de politiques en matière de production de manuels dans les Etats membres. Il a présenté un ouvrage intitulé «*Changing Public/Private Partnerships in the African Books Secteur*» [Changer le partenariat public/privé dans le secteur de l'édition de manuels scolaires]. Un représentant de la Commission de l'UA a exprimé la reconnaissance de la Commission à l'un des exposants, l'ADEA ainsi qu'au pays hôte, la République d'Afrique du Sud pour leur soutien.

Point 3 de l'ordre du jour : ELECTION DU BUREAU DE LA COMEDAF III

17. La réunion a élu le Bureau suivant :

Président	-	Afrique du Sud
1 ^{er} Vice-Président	-	République du Congo
2 ^{ème} Vice-Président	-	Soudan
3 ^{ème} Vice-Président	-	Gambie
Rapporteur	-	Jamahiriya Arabe Libyenne

Point 4 de l'ordre du jour : PRESENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

18. La troisième session ordinaire de la Conférence des Ministres de l'Union africaine (COMEDAF III) a adopté son ordre du jour et son programme de travail.

Point 5 de l'ordre du jour : EXAMEN DU RAPPORT DE LA REUNION D'EXPERTS DE LA COMEDAF III

19. Le rapporteur du Bureau de la COMEDAF, le Dr Abulgassem Al-Badri de la Libye, a présenté le rapport de la réunion d'experts qui s'est tenue les 6 et 7 août 2007 et a mis en exergue les points saillants des délibérations ainsi que les recommandations que les experts ont soumises à l'appréciation des Ministres. Ledit rapport est joint en annexe.

Débat :

20. Au cours du débat qui a suivi la présentation du rapport des Experts, les Ministres ont soulevé les questions suivantes :

- i. La mise en œuvre l'EFTP doit prendre en compte le développement de l'esprit d'entreprise et de la culture de la maintenance. Il importe de ne pas négliger les compétences en matière d'alphabétisation et de rudiments de calcul, les nouvelles technologies et la possibilité d'établir des passerelles permettant l'intégration des diplômés de l'EFTP dans l'éducation tertiaire, ce

qui permettrait à l'EFTP de ne plus être perçu comme une option pour analphabètes.

- ii. S'agissant de l'ADEA, les Ministres ont souligné la nécessité d'accélérer la signature du Protocole d'accord avec l'ADEA, ont invité l'Afrique du Nord à adhérer à l'ADEA et donné mandat à l'UA de trouver les voies et moyens pour la fusion du bureau de l'ADEA avec celui de la COMEDAF.
- iii. Les Ministres ont convenu de l'importance de rétablir le lien entre l'éducation et la culture.

21. A la suite des ces observations, la Conférence des ministres de l'Education de l'Union africaine (COMEDAF III), a approuvé le rapport des experts.

Point 6 de l'ordre du jour : PRESENTATION ET DISCUSSION DU DOCUMENT INTITULE: « MECANISME DE SUIVI ET PARTENARIATS STRATEGIQUES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA DEUXIEME DECENNIE DE L'EDUCATION POUR L'AFRIQUE »

22. Dr Beatrice Njenga, Directrice par intérim du Département des Ressources humaines, de la science et de la technologie (RHST) a présenté le document intitulé « Mécanisme de suivi et partenariats stratégiques pour la mise en œuvre du Plan d'Action de la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique. A travers son exposé, elle a abordé les questions suivantes.

- Relever les défis identifiés au cours de la première Décennie de l'éducation tels que le faible niveau d'appropriation par les acteurs, la multiplicité d'initiatives parallèles, l'insuffisance des actions de sensibilisation et des ressources consacrées à la Décennie.
- L'importance des nouveaux principes directeurs tels que la garantie d'un appui politique conséquent, le renforcement de l'assistance mutuelle entre les Etats membres, le souci d'éviter la création de nouvelles structures et le chevauchement des initiatives, l'institutionnalisation de la collaboration, des partenariats, l'échange et le partage d'expériences et d'informations, la mise en place des mécanismes efficaces de suivi.
- Tous les acteurs, y compris la Commission de l'UA, les CER, les Etats membres et les partenaires sont appelés à jouer leurs rôles respectifs dans l'adaptation et la mise en œuvre du Plan d'action.
- La mise au point d'instruments et d'outils de suivi des projets éducatifs en Afrique. A cet égard un

questionnaire a été envoyé aux Etats membres. Un instrument plus perfectionné s'appuyant sur les indicateurs statistiques sera développé pour le long terme.

- Les membres du Bureau et du Comité directeur devront agir comme des points focaux alternatifs et se réunir au niveau régional tous les six mois ; il sera donné aux ministres l'occasion de présenter des communications sur des thèmes choisis au cour des réunions de la COMEDAF.
- Mise en place d'un système d'encouragement permettant de reconnaître les mérites des Etats membres et des CER qui se seront distingués à travers leur performance exemplaire dans des domaines spécifiques tels que l'adaptation du Plan d'action aux programmes nationaux, la mobilisation de ressources et l'investissement dans l'éducation, la mise en œuvre de décisions spécifiques.
- La création de liens de partenariat stratégique en désignant une agence chef de file pour chaque domaine prioritaire, qui en sera la principale force motrice et qui, dans la mesure du possible, jouit d'un mandat ou d'une crédibilité régional ou panafricain et partage la même vision que l'Union africaine.

- La proposition selon laquelle chaque Etat membre devrait choisir un domaine prioritaire dont il se fera le principal promoteur.

Débat :

23. Au cours du débat qui a suivi, l'accent a été mis sur le point suivant :
- i. La nécessité d'éviter les obstacles rencontrés au cours de la première décennie de l'éducation afin de mener la deuxième décennie vers une réussite totale.
 - ii. La nécessité d'accélérer la mise en place du Fonds africain pour l'éducation qui appuiera la mise en œuvre du Plan d'action.
 - iii. Le Plan doit être en grande partie financé sur des ressources africaines avec l'appui diversifié des autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les institutions confessionnelles.
 - iv. La nécessité de mobiliser les ressources en accordant une attention particulière aux pays qui sortent de conflits.
 - v. Les pays ayant un faible taux de scolarisation post-primaire doivent être soutenus.
 - vi. Les partenaires doivent appuyer le Plan d'action actuel et éviter de proposer de nouveaux plans.
 - vii. La participation des CER à la mise en œuvre du Plan d'action s'impose comme une nécessité, en particulier pour celles qui ne se sont pas jusqu'ici montrées proactives.
 - viii. La nécessité d'engager la réflexion sur la question de la fuite des cerveaux qui érode les capacités intellectuelles des pays africains.
 - ix. La diaspora africaine doit être amenée à jouer un rôle dans le domaine de l'éducation en Afrique.
 - x. Les Centres de recherche-développement tel que la CODESRIA, ont besoin d'un appui stratégique et leurs capacités doivent être renforcées.

- xi. Les jeunes et les enfants d'Afrique doivent être formés pour acquérir des compétences en matière de conseil afin qu'ils puissent faire face aux défis et difficultés de la vie. Il convient de développer des partenariats stratégiques dans ce domaine.
 - xii. Le Plan d'action devrait également mettre l'accent sur l'éducation civique et morale et l'éducation à la paix.
 - xiii. Il importe d'élaborer des programmes et créer des institutions de formation pour les gestionnaires de l'éducation. Ces institutions pourraient être promues en centres d'excellence.
 - xiv. Il convient de revoir le rôle des institutions spécialisées de l'UA telles que l'ACALAN, l'IPED et le CIEFFA ainsi que les agences tels que l'UNESCO.
 - xv. La Commission de l'UA doit assumer le leadership dans la deuxième Décennie en procédant à la création de groupes de travail techniques pour chaque domaine prioritaire.
 - xvi. Le rôle des partenaires doit être clairement défini à travers des consultations.
24. La réunion a entériné le mécanisme de suivi proposé et a formulé les recommandations suivantes :
- Les points focaux devraient être désignés par les ministères de l'éducation et les CER en consultation avec la Commission de l'UA.
 - Les CER doivent assurer l'interface pour les actions de suivi et elles devront intervenir dans la mobilisation des ressources et la formation.
 - Les conférences régionales devront être organisées sous les auspices des CER dans le cadre de la préparation de rapports à soumettre à la COMEDAF.
 - Le soutien à la création du Fonds africain pour l'éducation a été réitéré.
 - Tout en encourageant la participation des partenaires, il convient de s'assurer que les pays africains contribuent au financement du Plan d'action.

**Point 7 de l'ordre du jour : DEBAT EN SEANCE
PLÉNIÈRE**

25. Au titre de ce point, le Malawi, l'Algérie et l'Afrique du Sud ont fait des communications respectivement sur les thèmes suivants: formation technique et professionnelle ; formation et perfectionnement des enseignants; enseignement supérieur.

a) Formation technique et professionnelle

- i. Le Vice Ministre de l'éducation du Malawi, le député Richard Msowoya, a fait une brève communication sur le plan décennal du Malawi pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP).
- ii. Le Ministre a souligné que les priorités de son pays dans ce domaine comprennent l'amélioration de la qualité et de l'accès à l'EFTP, l'établissement de liens entre, d'une part l'EFTP et l'éducation tertiaire et entre l'EFTP et le marché de l'emploi d'autre part. Le Malawi vise également à améliorer l'acquisition des compétences pré-professionnelles et des compétences pratiques pour la vie au niveau du primaire et du secondaire, en vue de préparer les élèves à l'EFTP.
- iii. En terme de bilan des réalisations, il a mentionné que le Malawi a créé l'Autorité nationale pour la formation technique et professionnelle (TEVETA), a adopté des mesures de valorisation des disciplines techniques à tous les niveaux, et a développé un cadre national de qualification.

- iv. Au nombre des défis, le Ministre a cité l'insuffisance des équipements modernes et des ressources financières. Il a également déploré le fait que les instructeurs qualifiés délaissent l'enseignement au profit des secteurs privés.
- v. Parlant de perspectives d'avenir, le Ministre a fait mention de certaines activités et stratégies, dont l'association du secteur privé à la planification et à l'organisation de l'EFTP, le renforcement des systèmes d'inspection et d'évaluation, la réhabilitation des infrastructures et l'adoption de mesures visant à aider les groupes vulnérables à acquérir des compétences de survie et des aptitudes débouchant sur l'emploi pour.
- vi. En conclusion, il s'est interrogé s'il ne valait pas mieux d'améliorer l'accès à l'EFTP pour tout ceux qui s'y intéressent plutôt que de réserver ce secteur aux déscolarisés des systèmes formels. Il convient également de promouvoir l'esprit d'entreprise et l'appui au secteur informel.

b) Formation et Perfectionnement des enseignants

- i. Le Ministre de l'éducation nationale de l'Algérie a fait une communication sur la formation et le perfectionnement des enseignants en Algérie.
- ii. Il a réitéré que la formation des enseignants était essentielle dans la réforme de l'éducation. En Algérie, a-t-il dit, la formation initiale des enseignants se fait dans les universités, suivie d'une formation spécialisée dans les collèges secondaires. En 1962, 65% des enseignants n'avaient pas de formation universitaire, 95% des enseignants étaient des Français au moment de l'indépendance, et le pays a dû avoir recours à des enseignants non formés pour remplacer les Français.
- iii. Les lacunes dans la qualité de l'enseignement se situent tant au niveau de la faiblesse du contenu académique que de l'insuffisance de la compétence linguistique des enseignants. Au cours des dix dernières années, les enseignants du primaire et du secondaire ont bénéficié d'une formation continue. Actuellement, 66 000 enseignants titulaires de diplômes universitaires, ont été recrutés en raison de la priorité que le gouvernement accorde à l'enseignement. Des subventions sont ainsi accordées à la formation des enseignants aux outils modernes des TIC.
- iv. Tous les enseignants ont actuellement l'obligation d'être formés à l'utilisation de l'outil informatique. Lorsqu'ils suivent des stages de perfectionnement, les enseignants bénéficient d'une promotion financière. L'Algérie consacre un budget annuel de 4,5 milliards de dollars, à l'éducation primaire et secondaire, dont une grande proportion est consacrée au perfectionnement des enseignants.

c) Enseignement supérieur

- i. La Ministre de l'Education de l'Afrique du Sud a commencé par corriger une perception erronée qui veut que les colonisateurs ont laissé derrière eux des systèmes scolaires et universitaires. En

fait, dans la plupart des cas, les universités étaient construites par les gouvernements post-coloniaux (bien que certaines d'entre elles ont connu un déclin par la suite). Au Botswana, par exemple, il n'existait que deux écoles secondaires, au moment de l'indépendance, alors que ce pays en compte aujourd'hui plusieurs. La RDC, à l'époque de son accession à l'indépendance, ne comptait qu'un seul médecin congolais, ce qui signifie que tout le personnel médical formé dans ce pays l'a été après le départ de l'administration Belge.

- ii. La Ministre a fait allusion à un passé récent, lorsque l'enseignement supérieur était négligé par les partenaires internationaux. Actuellement, avec la reconnaissance de l'importance de l'enseignement supérieur dans le développement économique et social ainsi que dans la consolidation de la démocratie et de la justice, la COMEDAF doit avoir conscience de cette importance et du rôle de l'enseignement supérieur dans l'appui aux autres niveaux de l'éducation, y compris les domaines tels que l'égalité des sexes et la culture, le développement de programmes de formation et la recherche pédagogique.
- iii. La qualité, l'accès, l'équité et la reconnaissance mutuelle des certificats sont des questions importantes partout dans le monde. La Ministre a

cité le processus de Bologne qui a abouti à un nouveau système d'enseignement supérieur en Europe dont l'Afrique pourrait tirer des leçons.

- iv. Il est essentiel de renforcer les systèmes d'enseignement supérieur en commençant par mettre l'accent sur l'expansion et la qualité – en créant des cadres d'assurance qualité, des systèmes d'audit institutionnels, d'homologation et de promotion de la qualité pour les fournisseurs publics et privés de services d'enseignement supérieur. En Afrique du Sud, un cadre législatif pour les qualifications verra bientôt le jour et veillera à ce que les qualifications octroyées par toutes les institutions du pays correspondent à certaines normes communes.
- v. La Ministre a réitéré la nécessité d'apporter un financement adéquat aux institutions, de mettre des moyens financiers à la disposition d'étudiants pauvres et qualifiés, en particulier les filles et jeunes femmes ainsi que d'autres personnes marginalisées. La liberté et l'indépendance des espaces universitaires, dans un esprit de responsabilité, est nécessaire. Des ressources suffisantes, y compris les infrastructures, les bibliothèques et les outils de TIC, doivent être fournis de même qu'il convient de renforcer les capacités de recherche.

- vi. Les compétences pédagogiques doivent être renforcées si l'on veut parvenir à un enseignement de qualité dans le supérieur. Les universités doivent répondre à toutes les attentes raisonnables de la société, y compris dans le domaine de la production de ressources humaines. L'accent doit être mis sur la production du savoir, le développement de la culture et de l'histoire africaines, si l'on veut éviter de devenir des dépotoirs de systèmes de connaissances venues de l'extérieur. Une réforme continue des programmes de formation est nécessaire pour réaliser la qualité recherchée ainsi que la pertinence de l'enseignement supérieur.

Débat :

26. Au cours du débat qui a suivi l'exposé, les honorables ministres du Tchad, de la Guinée, de l'Égypte, de l'Angola, de l'Éthiopie, du Soudan et du Ghana ont félicité les orateurs et ont fait des observations constructives sur les questions abordées, en mettant particulièrement l'accent sur les aspects suivants :

- i. L'EFTP est reconnu comme une priorité permettant de répondre aux besoins du pays pour l'acquisition de compétences techniques au niveau

intermédiaire et son statut devrait être relevé. Le défi que constitue le coût élevé de l'EFTP de qualité est relevé par certains pays qui ont adopté des solutions novatrices.

- ii. Le perfectionnement des enseignants fait l'objet d'une réforme dans nombre de pays qui veulent relever les défis résultant de programmes de formation d'enseignants inadéquats, du coût de formation à l'étranger très élevé ainsi que le recrutement d'un grand nombre d'enseignants non formés. La formation continue et le recyclage des enseignants sont des actions menées dans certains pays. Les programmes de formation des enseignants et de délivrance des certificats sont dans certains cas promus au niveau des diplômes universitaires.
- iii. L'importance de l'enseignement supérieur a été réitérée de même que le renforcement de la mobilité des étudiants, des enseignants et de la main d'œuvre en général, à travers toute l'Afrique, conformément à la vision de l'intégration et du développement économiques du continent. Des efforts sont déployés dans certains pays en vue de trouver des solutions à la question de la qualité de l'enseignement supérieur. Il convient de procéder à une allocation stratégique des ressources aux différents domaines d'étude et de recherche. Des programmes de prêts sont utilisés

pour aider les étudiants pauvres à accéder à l'enseignement supérieur.

- iv. Les efforts de reconstruction post-conflit sont déployés pour la remise à niveau des infrastructures de l'EFTP, le perfectionnement des enseignants et l'amélioration de l'enseignement supérieur.
- v. La réforme des systèmes éducatifs passe par le renforcement de la participation du secteur privé dans l'éducation ainsi que le recours aux méthodes de formation à distance des enseignants.

**Point 8 de l'ordre du jour : ALLOCUTION LIMINAIRE DE
S.E. M^{ME} PLUMZILE MLAMBO-
NGCUKA, VICE-PRESIDENTE DE LA
REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD**

27. Dans son allocution d'ouverture, la Vice-présidente de l'Afrique du Sud a affirmé que l'enseignement est le métier le plus important du monde. En ordre d'importance il est classé deuxième après l'exercice des responsabilités parentales. Elle a souligné l'importance que revêt l'acte de tirer un enfant

de circonstances précaires pour l'encadrer jusqu'au plus haut niveau de l'éducation, changeant ainsi le destin de toute une famille. L'éducation, a-t-elle affirmé, est l'arme la plus puissante qui peut être utilisée pour changer le monde. Elle a rappelé à la conférence que la population africaine est à prédominance jeune, ce constitue un atout et une opportunité d'investissement qu'il ne faut, en aucun cas négliger. Elle a également rappelé que l'éducation un droit fondamental pour chaque personne.

28. Se referant à la Vision de l'Union africaine, la Vice-présidente a souligné la nécessité d'accompagner cette vision d'actions concrètes pour répondre aux attentes de notre continent. Elle a réitéré l'impérieuse nécessité d'éviter tout retard dans la mise en œuvre du Plan d'action de la deuxième Décennie de l'éducation, car il serait intolérable de faire attendre les enfants. Nous devons évoluer très rapidement de la phase d'élaboration de stratégies à la phase de mise en œuvre. Elle a exprimé sa disponibilité à apporter son soutien, en tant que partenaire, au processus de mise en œuvre du Plan d'action.

29. La Vice-présidente a insisté sur la nécessité pour l'Afrique de trouver sa place dans l'économie du savoir, sans pour autant négliger la recherche de solutions à ses besoins fondamentaux. Les peuples du continent africain doivent être préparés à faire un bond en avant. Elle s'est félicitée de la décision de la COMEDAF d'encourager l'Intégration du Plan

d'action dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

30. Elle a salué la décision d'améliorer la collaboration avec les partenaires, d'éviter le chevauchement inutile des initiatives d'appeler les Etats membres à soumettre leurs plans nationaux intégrés, ainsi que le prévoit le Plan d'action.

31. Après avoir fait le constat du nombre élevé de jeunes déscolarisés et le nombre tout aussi élevé de jeunes diplômés des systèmes éducatifs africains qui sont au chômage, la Vice-président a souligné que ces jeunes constituent à la fois des ressources potentielles et des défis majeurs que nous devons relever. Nous devons mobiliser des ressources, a-t-elle affirmé, en vue de mettre en place des mécanismes institutionnels permettant d'apporter une réponse stratégique à ces problèmes. Cela doit commencer par l'évaluation des besoins de cette catégorie spécifique de citoyens.

32. Abordant la question de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), elle a indiqué qu'il s'agit là d'un domaine important pour la croissance économique de nos Etats et l'accès des jeunes aux marchés de l'emploi. Toutefois, a-t-elle réitéré, il convient d'assurer une rémunération adéquate pour les services qu'offrent les diplômés de l'EFTP, au nombre desquels figurent de nombreuses femmes. Evoquant la question du perfectionnement des enseignants, elle a souligné la

nécessité de mettre à profit les outils modernes des TIC pour nous permettre d'atteindre efficacement le plus grand nombre d'enseignants. Au sujet de la fuite des cerveaux, la Vice-présidente a affirmé que nous devons tout mettre en œuvre pour favoriser la mobilité des Africains, y compris ceux de la diaspora, à travers le continent.

33. Elle a pris l'engagement de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action.

34. Notant que les femmes jouent un rôle primordial dans l'éradication de la pauvreté inter - générationnelle, la Vice-présidente a souligné la nécessité d'investir davantage dans l'éducation des fillettes et des femmes, dans recherche de solutions aux problèmes nutritionnels et à ceux liés à l'environnement de l'enseignement et de l'apprentissage. En guise de conclusion, elle a souhaité à toutes les femmes une bonne fête à l'occasion de la journée de la femme sud-africaine en formulant le vœu d'être informée de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action.

Motion de remerciements

35. Au nom de ses collègues Ministres de l'éducation, de tous les délégués et des participants, la Ministre de l'éducation de la République du Congo, S.E. Madame Rosalie Kama-Niamayoua, a remercié les autorités de l'Afrique du Sud pour l'attention toute particulière qu'ils ont reçue depuis leur arrivée dans ce pays, symbole de courage et de lutte de

libération. Elle a confirmé la totale disponibilité des Etats membres pour assurer le succès de la conférence.

36. Madame la Ministre du Congo a rappelé que l'éducation, lorsqu'elle est de qualité, est un des piliers essentiels du développement socio-économique et également un facteur de bonne gouvernance et d'intégration. Elle s'est engagée, au nom de ses collègues, à œuvrer pour la mise en œuvre du Plan d'action de la décennie de l'éducation pour l'Afrique et la matérialisation des résolutions de la COMEDAF III.

37. Profitant de l'occasion de la journée du 9 août, Journée Nationale de la Femme en Afrique du Sud, elle a formulé des félicitations et les vœux de santé à toutes les femmes d'Afrique.

38. Elle a fini son propos en renouvelant ses remerciements au Président Thabo MBEKI, à son gouvernement ainsi qu'au peuple de l'Afrique du Sud.

Point 9 de l'ordre du jour : PRÉSENTATION ET DISCUSSION
DU DOCUMENT SUR LA MISE EN
PLACE DU FONDS AFRICAIN POUR
L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA
TECHNOLOGIE PAR LE
REPRÉSENTANT DE LA BAD

39. Madame Dr Zeinab El Bakri, Vice-présidente de la Banque africaine de Développement (BAD), au nom de son Président Dr. Donald Kaberuka a remercié et félicité la République d'Afrique du Sud et l'Union africaine pour l'excellente organisation de cet événement important. Elle a également remercié les partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Banque pour l'excellente collaboration. Elle a indiqué que beaucoup de progrès ont été réalisés depuis la Conférence de la COMEDAF II à Alger, en 2005. A ce titre, elle a rappelé entre autres les efforts aux niveaux national, régional et continental, le travail intensif réalisé par les ministres africains en charge des sciences et technologies, le Secrétariat du NEPAD et la Commission de l'UA, le Sommet de janvier 2007 ayant eu pour thème « Science et Technologie et la Recherche scientifique ».

40. En conformité avec ces progrès, la BAD a développé une stratégie en matière d'enseignement supérieur pour la science et la technologie qui sera soumise à l'approbation de son Conseil d'Administration vers la fin de 2007. Les trois piliers de cette stratégie sont :

- Appui aux centres d'excellences nationaux et régionaux ;
- Construction d'infrastructures pour l'enseignement supérieur de la science et de la technologie ;
- Etablissement d'un lien entre l'enseignement supérieur de la science et de la technologie et le secteur de la production ;

41. En tant que chef de file des Institutions financières pour le développement du continent, la Banque a organisé une réunion de haut niveau en juillet 2007 à Tunis avec la participation de l'UA, de l'ADEA et du NEPAD sur les conditions de mise en œuvre de la deuxième Décennie de l'éducation et de son Plan d'action. Une des conclusions de cette rencontre est la décision d'étudier la création du Fonds Africain pour l'Education, la Science et la Technologie. Un consultant sera commis pour étudier tous les aspects relatifs à la mise en œuvre et à la gestion de ce Fonds. Dr Zeinab El Bakri a informé les délégués sur les principaux points des Termes de Références du consultant et le calendrier. Elle a également attiré l'attention des délégués sur la nécessité de tirer leçons des expériences de gestion d'autres Fonds et les obstacles possibles dans la mise en place de ce fonds, notamment :

- La nécessité pour les pays d'harmoniser et d'articuler leurs objectifs avec ceux du Plan d'action de la décennie ;

- Un engagement politique et financier fort de la part des Etats membres ;
- L'urgence à renforcer les partenariats avec les différents acteurs y compris le secteur privé et d'être proactif et innovateur.

Débat :

42. Au cours du débat qui a suivi, les observations suivantes ont été faites :

- Soutien des délégués à la mise en place du Fonds ;
- L'Afrique doit d'abord compter sur ses propres forces avant de se tourner vers l'extérieur, étant entendu que la mise en œuvre du Plan d'action de la décennie incombe au premier chef aux pays et aux régions africains ;
- Etablir clairement la vision, la mission, les objectifs, les priorités du Fonds ;
- Assurer l'implication du secteur privé dans le processus de mobilisation de ressources pour alimenter le Fonds;
- La capacité d'absorption des pays et de transformation des ressources en réalisation pertinentes aux besoins des pays ;
- La prise en compte des interventions et fonds existants afin d'éviter la duplication ;

- Possibilité d'extension de l'appui du Fonds à d'autres domaines de la décennie, au-delà des sciences et technologies ;
- S'inspirer des expériences nationales et régionales en matière de mobilisation de ressources en faveur de l'éducation, et investir dans les initiatives régionales ;
- Appui du Fonds aux actions concrètes et urgentes en faveur des pays sortants de conflit ;
- La mise en place d'un mécanisme transparent pour le suivi de l'utilisation, de la gestion et fonctionnement du Fonds ;
- La prise en compte, au cours de l'étude, de l'harmonisation et la révision éventuelles des fonds existants.

43. En réponse aux préoccupations des délégués, Madame El Bakri a rassuré les délégués sur l'utilisation de l'approche participative lors de l'étude de la mise oeuvre du Fonds.

44. La Conférence a recommandé que cette étude soit basée sur les principes de non duplication des ressources, d'une participation inclusive des acteurs, et d'une approche pays qui prenne en compte les préoccupations et priorités des pays.

**Point 10 de l'ordre du jour : EXAMEN DU PROJET DE
POLITIQUE DE L'UNION AFRICAINE
SUR L'EDUCATION POST-PRIMAIRE**

POUR LES VICTIMES DES DÉPLACEMENTS FORCÉS EN AFRIQUE

45. Dans son exposé, l'Amb. Emile Ognimba, Directeur du Département des Affaires politiques de la Commission de l'Union africaine a fait un rappel de différentes décisions du Conseil exécutif, en l'occurrence les décisions EX.CL/Dec.240 (VIII) et EX.CL/Dec.340 (XI) qui invitent la Commission à élaborer une politique d'accès à l'éducation post-primaire pour les victimes de déplacements forcés en Afrique. La Commission a mené cette tâche en collaboration avec les différentes parties prenantes, y compris les ministres en charge des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées qui se sont réunis au cours de la Conférence ministérielle de Ouagadougou, tenue en juin 2006 sur les réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique.

46. Il a fourni une analyse statistique sur l'ampleur du problème en indiquant que l'Afrique comptait quelques 35 millions de victimes de déplacements forcés, dont 7 millions sont des jeunes. Seulement 3% de ceux-ci ont accès à une éducation post-primaire. Il a souligné que ce déficit d'éducation existe non seulement pour les victimes des déplacements forcés mais également pour les autres citoyens africains, étant donné que la plupart des pays africains ne dispose d'aucune politique en matière d'éducation post-primaire et, dans les cas où de telles politiques existent, on constate un écart entre les politiques et la pratique.

47. L'Amb. Ognimba a en outre souligné que la période du déplacement s'est accrue de 7 ans en 1993 à 17 ans au cours des années suivantes. Par conséquent, il a noté que si aucune action n'était menée pour renforcer l'accès à l'éducation post-primaire pour les victimes des déplacements forcés, leurs besoins resteront insatisfaits pendant une très longue période.

48. Pour conclure, il a fait ressortir les concepts clef les différents principes directeurs, les stratégies de mise en œuvre proposées ainsi que les stratégies de mobilisation de ressources qui ont été soumis à l'examen et à l'adoption éventuel par la réunion et en suite, par le Conseil exécutif.

Débat :

49. Au cours du débat qui a suivi l'exposé, la Conférence a exprimé son appui général au projet de politique et a fait les suggestions suivantes en vue de l'améliorer :

- i. Fournir un appui aux pays sortant des conflits et renforcer l'éducation en tant qu'outil de reconstruction. A cet égard, il a été suggéré que la Commission entreprenne une étude sur les pays engagés dans la reconstruction post-conflit en vue de partager leurs expériences qui pourraient aider d'autres pays qui sortent plus récemment d'une situation de conflit.

- ii. Il convient de mettre l'accent sur l'éducation post-primaire dans son ensemble y compris l'accès de victimes de déplacements forcés et d'autres enfants vivant dans des circonstances difficiles. A cette fin, il a été suggéré la possibilité d'adopter, au niveau national, une déclaration sur l'éducation universelle post-primaire, y compris dans les zones d'urgence.
- iii. La nécessité d'adopter une approche holistique de la construction post-conflit englobant notamment l'action politique, la réhabilitation économique et la réhabilitation de l'éducation, tout en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès à l'éducation post-primaire.
- iv. Il importe de créer un fonds et de déterminer les modalités pratiques de sa création et de son fonctionnement, y compris la possibilité de l'intégrer au Fonds spécial d'urgence pour les réfugiés afin d'éviter le pléthore de fonds à créer, ce qui pourrait aboutir au tarissement de sources d'approvisionnement de fonds déjà prévus pour les victimes de déplacements forcés.

50. La réunion a adopté le document comme étant un cadre utile de formulation de politique pour les victimes de déplacements forcés au niveau national.

Point 11 de l'ordre du jour : DATE ET LIEU DE LA COMEDAF IV

51. La Libye a indiqué que la priorité pour accueillir la COMEDAF IV devrait être accordée aux pays des régions Ouest, Est et Centre qui n'ont pas encore abrité ces assises. Au cas où aucune offre ne serait faite, la Libye se propose de l'accueillir.

52. Il a été demandé à la Commission d'écrire aux Etats membres concernés afin qu'ils manifestent leur intention d'accueillir la COMEDAF IV et la décision finale sur le lieu sera prise lors de la prochaine réunion du Bureau.

Point 12 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

53. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

Point 13 de l'ordre du jour : PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DE L'UNION AFRICAINE (COMEDAF III)

54. Le rapport a été adopté après amendement.

Point 14 de l'ordre du jour : ALLOCUTIONS CLOTURE

DE

55. La Commissaire en charge du Département des ressources humaines, de la science et de la technologie de la Commission de l'Union africaine a remercié les Ministres pour leur appui et leurs contributions qui ont enrichi les débats. Leurs apports, a-t-elle souligné, contribueront au progrès de la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique. En guise de conclusion, elle a remercié le pays hôte, l'Afrique du Sud ainsi que l'équipe technique pour le travail abattu dans la préparation et l'organisation de la Conférence.

COMMUNIQUE - COMEDAF III

10 août 2007
Jahannesbourg

COMMUNIQUE DE LA COMEDAF III

1. La troisième session ordinaire de la Conférence des ministres de l'Education de l'Union africaine (COMEDAF III) s'est tenue les 9 et 10 août 2007, à Johannesburg (Afrique du Sud). Les Ministres ont débattu de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action, en mettant un accent particulier sur l'enseignement supérieur, l'enseignement technique et professionnel et le perfectionnement des enseignants. Les délibérations des Ministres ont également porté sur le mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la deuxième Décennie de l'Education. Une exposition de manuels et d'équipements scolaires pour l'enseignement de la science et de la technologie a été organisée en marge de la Conférence.

2. Au total, 41 Etats membres de l'Union africaine ont pris part à la Conférence. Y ont également participé trois Communautés économiques régionales, les représentants des institutions spécialisées de l'UA et des Organisations internationales.

3. La Conférence a élu le Bureau suivant :

Président	-	Afrique du Sud
1 ^{er} Vice-Président	-	République du Congo
2 ^{ème} Vice-Président	-	Soudan
3 ^{ème} Vice-Président	-	Gambie
Rapporteur	-	Jamahiriya Arabe Libyenne

4. Des exposés ont été faits sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action de la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique et la Conférence a approuvé les documents suivants comme étant des cadres appropriés pour orienter les politiques et programmes dans les domaines clés ci-après :

- a. Stratégie en vue de l'harmonisation de l'éducation supérieur en Afrique;
- b. Stratégie de mise en place d'un mécanisme de mesure de la qualité de l'enseignement supérieur;
- c. Stratégie pour l'enseignement technique et professionnel en particulier dans les pays en situation post-conflit;
- d. Politique favorisant l'accès à l'éducation post-primaire pour les réfugiés et personnes déplacées.

5. La Conférence a, par ailleurs, entériné une proposition de stratégie pour la création d'un Fonds africain pour l'éducation, la science et la technologie.

6. Dans le souci d'assurer le suivi des engagements pris par les principaux acteurs en faveur du Plan d'action de la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique, la Conférence a approuvé un canevas pour l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action et la création de liens de partenariats stratégiques en vue de parvenir à une plus grande harmonisation et coordination des programmes éducatifs en Afrique.

7. La Conférence est convenue des engagements suivants :

- a. Que les Etats membres assurent le plaidoyer en faveur du Plan d'action, à travers notamment,
 1. son intégration à leurs stratégies et programmes nationaux de développement;
 2. l'identification et l'institutionnalisation des points focaux pour l'éducation en vue d'assurer la liaison entre la Commission de l'Union africaine et les Communautés économiques régionales;
 3. identification d'au moins un domaine prioritaire pour lequel chaque Etat membre se fera le principal promoteur aux niveaux local et international;
 4. élaboration de rapports à présenter aux réunions régionales annuelles et aux sessions biennales de la COMEDAF.
- b. Que les Communautés économiques régionales assurent l'interface de la coordination des activités dans les Etats membres et pour l'élaboration des rapports à soumettre à la Commission de l'Union africaine et à la COMEDAF; elles devront notamment :
 1. fournir des informations à jour sur les performances des Etats membres lors des réunions du Comité directeur et du Bureau;
 2. compiler des rapports annuels et organiser des conférences régionales annuelles des Ministres de l'éducation;
 3. développer des stratégies de communication et de diffusion;
 4. créer des départements d'éducation au sein de leurs secrétariats.

S'agissant de la vision collective :

La Conférence a réitéré la légitimité du Plan d'action comme étant l'expression de la vision et des priorités collectives de l'Afrique en matière d'éducation et a exhorté les partenaires à réorienter, en conséquence, leurs programmes d'éducation en faveur de l'Afrique.

S'agissant du partenariat :

La Conférence a invité la Commission de l'Union africaine à accélérer l'officialisation des relations de coopération avec l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique.

S'agissant des autres questions :

- i. Afin de s'assurer que les systèmes éducatifs reflètent les réalités africaines et qu'elles sont à même de relever les défis de la renaissance africaine, la Conférence a réaffirmé son engagement en faveur du processus de refondation des systèmes éducatifs africains en s'assurant qu'ils prennent en compte les valeurs de la culture africaine, le multilinguisme, la promotion de l'enseignement et de l'apprentissage de l'histoire et les valeurs des sociétés africaines.
 - ii. La Conférence s'est engagée à favoriser l'élaboration de politiques nationales d'édition de manuels scolaires en vue de renforcer la production de matériels éducatifs de bonne qualité.
 - iii. Consciente de l'importance de l'enseignement supérieur dans le développement national et régional ainsi que de la nécessité de soutenir l'enseignement primaire et secondaire, la Conférence a réitéré la nécessité d'apporter un appui sans faille à la revitalisation de l'enseignement supérieur afin que celui-ci puisse répondre aux besoins du continent en matière de ressources humaines et de recherche.
8. Enfin, la Conférence a reporté *sine die* la décision sur le lieu de la COMEDAF IV.

2008

Report of the third ordinary session of the au conference of ministers of education (COMEDAF III) – 6-10 august 2007 Johannesburg, South Africa

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/3187>

Downloaded from African Union Common Repository